

**forv/s
mazars**



التجاري للتصرف
Attijari Gestion

Société de Gestion - Filiale d'Attijari Bank

**Siège social : Rue des Lacs De Mazurie-Immeuble Fékih-2 ème étage-
Les Berges Du Lac-1053-Tunis
Identifiant unique : 1064432E**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**



RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'attention des actionnaires de la société « **Attijari gestion** »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 Février 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Attijari Gestion** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **5 207 748 dinars** et un bénéfice net de **1 983 206 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Attijari Gestion** » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que la société a reçu une notification d'une vérification sociale au cours du mois de septembre 2025 et couvrant la période allant du 1er juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration tenu le 12 février 2026.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 mars 2026

**Le Commissaire aux Comptes
ECC- MAZARS**

Borhen CHEBBI



ETATS FINANCIERS
Exercice clos au 31 Décembre 2025

Bilan au 31-12-2025
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles		45 349	45 349
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		(45 349)	(45 349)
	4.1.1	-	-
Immobilisations corporelles		439 034	430 387
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		(280 726)	(224 048)
	4.1.1	158 308	206 338
Autres immobilisations financières		140 293	147 529
	4.1.2	140 293	147 529
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		298 600	353 868
Autres Actifs non courants	4.1.3	22 504	27 505
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		321 105	381 373
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	4.1.4	1 188 420	530 872
Autres actifs courants	4.1.5	1 358 438	1 301 849
Moins : provisions sur autres actifs courants		(59 678)	(59 678)
Total des autres actifs courants net		1 298 761	1 242 171
Placements	4.1.6	1 952 249	350 122
Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.7	447 214	310 553
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4 886 643	2 433 718
TOTAL DES ACTIFS		5 207 748	2 815 091

Société ATTIJARI GESTION
Bilan au 31-12-2025
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		500 000	500 000
Réserves légales		50 000	50 000
Résultats reportés		7 704	8 251
Fonds Social		24 021	19 435
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		581 725	577 686
Résultat de l'exercice		1 983 206	1 219 453
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4.1.8	2 564 932	1 797 140
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	4.1.9	68 860	130 578
Provision pour risque et charge	4.1.10	199 201	163 187
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		268 061	293 765
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.1.11	102 168	87 796
Autres passifs courants	4.1.12	2 214 704	592 324
Autres passifs financiers	4.1.13	57 883	44 067
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		2 374 755	724 186
TOTAL DES PASSIFS		2 642 816	1 017 952
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		5 207 748	2 815 091

Société ATTIJARI GESTION
ETAT DE RESULTAT au 31-12-2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	4.2.1	4 327 433	3 048 590
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		4 327 433	3 048 590
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	4.2.2	22 694	15 683
Charges de personnel	4.2.3	875 881	820 470
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2.4	96 434	81 828
Autres charges d'exploitation	4.2.5	872 748	603 244
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 867 758	1 521 224
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		2 459 675	1 527 366
Charges financières nettes	4.2.6	74 070	25 046
Produits des placements	4.2.7	110 564	39 382
Autres gains ordinaires		-	1 373
Autres pertes ordinaires		-	-
-RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		2 496 169	1 543 076
Impôt sur les bénéfices		(512 962)	(323 623)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		1 983 206	1 219 453
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 983 206	1 219 453
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES			
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		1 983 206	1 219 453

**Etat de flux de trésorerie de la société Attijari Gestion
Période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2025**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes	2025	2024
Résultat net		1 983 206	1 219 453
Ajustement pour			
Amortissements et provisions		96 434	81 828
Plus ou moins-values de cession		(17 402)	-
Variations des :			
Variation des clients		(657 548)	38 391
Variation des autres actifs		(56 589)	61 850
Variation des fournisseurs et autres dettes		446 752	7 724
Placements et autres actifs financiers		(1 583 056)	65 829
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		211 798	1 475 075
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles		(8 647)	(26 880)
Décaissements des autres immobilisations financières		-	(25 500)
Encaissements des autres immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(8 647)	(52 380)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursements des emprunts		(61 718)	(70 390)
Dividendes et autres distributions		-	(1 138 404)
Variation Fonds social		(4 586)	(5 256)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(66 303)	(1 214 050)
Variation de trésorerie		136 848	208 646
Trésorerie début d'exercice		310 553	101 908
Trésorerie fin d'exercice	4.1.8	447 214	310 553

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1. Présentation de la Société Attijari Gestion :

La société « Attijari Gestion » est une société anonyme, créée le 1 juillet 2008 avec un capital de 500 000 DT, sise à Rue des Lacs de Mazurie, 1053 Les Berges du Lac, Tunis.

La société a pour objet unique la gestion des portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des organismes de placement collectif en valeurs mobilières et pour le compte des tiers.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières et industrielles, mobilières ou immobilières se rattache directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société a réactivé l'agrément de gestion pour le compte de tiers en 2016.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 500.000 dinars divisé en 10.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune. La répartition du capital social se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montant en dinars	% détention
Attijari Bank	4 993	499.300	100%
Attijari Intermédiation	1	100	0%
M. Karim Fath	1	100	0%
M. Karim Zahidi	1	100	0%
M. Faissal Chahrour	1	100	0%
M. Sihem Feriani	1	100	0%
M. Mohamed Slim KHANFIR	1	100	0%
M. Abdelkader TRAD	1	100	0%
Total	5 000	500.000	100%

NOTE 2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Attijari Finances Tunisie sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

NOTE 3. BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Gestion sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis par référence à l'hypothèse de la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique.
- Convention de la périodicité.
- Convention de rattachement des charges aux produits.
- Convention de prudence.

- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable et amorties linéairement selon les taux suivants :

Nature	Taux
Logiciels	33%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureau	10%

3.2 Reconnaissance de Revenus

Les revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, ainsi ils sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus et facturés à la date d'arrêté des états financiers et ce conformément à la norme comptable n°3 relatives aux revenus.

3.3 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.4 Charge d'impôt

La société est soumise aux impôts directs et indirects prévus par la législation fiscale en vigueur.

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

Note 4. Notes explicatives des différentes rubriques des états financiers :**4.1. Notes du bilan****4.1.1 - Immobilisations corporelles et incorporelles**

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 158 308 DT contre 206 338 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	V. brute au 31/12/2024	Acquisitions/Cession 2025	V. brute au 31/12/2025	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Dotations 2025	Amortissements cumulés au 31/12/2025	V.C.N au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2025
Logiciels	45 349	-	45349	45 349	-	45 349	-	-
Total des immobilisations incorporelles	45 349	-	45 349	45 349	-	45 349	-	-
Matériel informatique	49 000	7 958	56 959	30 243	4 385	34 629	18 757	22 330
Concret de transport	319 000	-	319 000	159 853	50 600	210 453	159 147	108 547
Equipement de bureau	40 485	689	41 174	32 815	1 103	33 918	7 670	7 256
Aménagement et installation divers	5901	-	5 901	1 136	590	1 727	4 765	4 174
Immobilisations en cours	16000	-	16 000		-	-	16 000	16 000
Total des immobilisations corporelles	430 386	8 647	439 032	224 048	56 678	280 726	206 338	158 308
Total des immobilisations	475 735	8 647	484 381	269 397	56 678	326 076	206 338	158 308

4.1.2- Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières, nettes de provisions, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 140 293 DT, contre 147 529 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fonds IDR	90 793	84 779
Prêts au personnel	49 500	62 750
Total	140 293	147 529

4.1.3- Autres Actifs non courants :

Les autres actifs non courants représentent un solde de 22 504 DT au 31 décembre 2025 contre 27 505 DT au 31 décembre 2024 et représentent les charges à répartir relatives à la souscription du personnel à l'augmentation du capital d'Attijari Bank.

4.1.4- Clients et comptes rattachés

La valeur nette des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2025 à 1 188 420 DT contre 530 872 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	456 546	152 828
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	156 478	113 853
ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	72 970	127 108
ATTIJARI FCP CEA	47 356	45 053
Attijari Premium SICAV	34 902	-
ATTIJARI SICAR	7 142	3 571
Autres clients	413 026	88 459
Total	1 188 420	530 872

4.1.5- Autres Actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 1 298 761 DT au 31 décembre 2025 contre 1 242 171 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Crédit d'impôt sur les bénéfices	941 228	877 633
Débiteurs divers	311 768	184 628
Retenue à la source récupérable	52 728	179 891
Personnel avances et acomptes	38 037	45 013
Avance fournisseur	6 027	6 026
Charges constatées d'avance	4 146	4 154
Divers	2 602	2 602
Produits à recevoir	1 902	1 902
Total brut	1 358 438	1 301 848
Provision sur autres actifs courants	(59 678)	(59 678)
Total net	1 298 761	1 242 171

(**) Le détail des débiteurs divers se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Attijari Intermédiation	242 434	115 627
Attijari Obligataire SICAV	54 293	56 254
Attijari Bank	10 849	10 849
ATTIJARI FCP CEA	700	700
Attijari Valeurs SICAV	526	527
Attijari Placements SICAV	527	526
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	98	98
ATTIJARI PREMIUM SICAV	2 294	-
Autres débiteurs divers	47	47
Total	311 768	184 628

4.1.6- Placements

Les placements en brut s'élèvent à 1 952 249 DT au 31 décembre 2025 contre 350 122 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Parts Attijari OBLIGATAIRE SICAV	1 552 249	350 122
Parts Attijari Premium SICAV	400 000	-
Total brut	1 952 249	350 122

4.1.7- Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 447 214 DT contre 310 553 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Attijari Banque	446 467	310 071
Caisse	747	482
Total	447 214	310 553

4.1.8- Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 564 932 DT contre 1 797 140 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Fonds Social	Résultat de l'exercice	Total
Solde 31/12/2024	500 000	50 000	8 251	19 435	1 219 453	1 797 140
Affectation du résultat 2024	-	-	1 219 453		(1 219 453)	-
Distribution des dividendes	-	-	(1 190 000)		-	(1 190 000)
Fonds Social	-	-	(30 000)	30 000	-	-
Décassement fond social				(25 415)		(25 415)
Résultat net de l'exercice 2025	-	-	-			1 983 206
Solde 31/12/2025	500 000	50 000	7 704	24 020	-	2 564 932

4.1.9- Emprunts et dettes assimilées

Le poste emprunts et dettes assimilées représente au 31 décembre 2025 un solde de 68 860 DT contre 130 578 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Crédit Leasing	68 860	130 578
Total	68 860	130 578

4.1.10- Provision pour Risques et charges

Les provisions pour risque et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 199 201 DT contre 163 187 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour risques et charges	108 408	78 408
Provision pour indemnité de départ à la retraite	90 793	84 779
Total	199 201	163 187

4.1.11- Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 102 168 DT contre 87 796 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	102 168	87 796
Total	102 168	87 796

4.1.12 - Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 214 704 DT contre 592 324 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	925 538	321 526
Etat impôts et taxes	22 736	118 299
Créditeurs divers	22	73 198
Organismes sociaux (CNSS)	53 851	45 312
Personnel rémunérations dues	(961)	18 658
Associés- dividendes à payer	1 198 449	8 449
Dettes provisionnées pour congé à payer	12 220	5 731
Charges sociales sur congé à payer	2 484	978
Charges fiscales sur congé à payer	367	171
Total	2 214 706	592 324

4.1.13 - Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers représentent un solde de 57 883 DT au 31 décembre 2025 contre un solde de 44 067 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Echéance à moins d'un an	57 338	43 522
Intérêts courus	545	545
Total	57 883	44 067

4.2- Notes relatives à l'Etat de Résultat :

4.2.1- Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2025 à 4 327 433 DT contre 3 048 590 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Commissions de gestion des OPCVM	3 623 814	2 852 228
Commissions de surperformance des OPCVM	355 106	102 820
Commissions de surperformance de la gestion individuelle	294 447	39 724
Commissions sur encaissement de la gestion individuelle	50 012	45 265
Commissions de gestion individuelle	4 054	8 553
Total	4 327 433	3 048 590

2.2- Achat d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 22 694 -DT contre 15 683 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Achat d'étude et de services	9 463	-
Electricité	6 599	10 712
Achat de fournitures consommables	6 287	4 485
Consommation eau	346	485
Total	22 694	15 683

4.2.3- Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2025 à 875 881 -DT contre 820 470 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Salaires (*)	372 645	363 697
Primes (*)	312 392	280 931
Congé payé	7 994	4 401
Charges sociales	145 101	137 259
Autres charges de personnel	37 748	34 182
Total	875 881	820 470

(*) Les salaires et les primes ont été retraitée au niveau de la colonne comparative du 31 décembre 2024.

Le montant de la note « salaires » avant retraitement s'élevait au 31 décembre 2024 à 392 663 DT et comportait les salaires et la prime 13^{ème} mois. Le retraitement effectué consiste à reclasser la prime 13^{ème} mois s'élevant à 28 965 DT dans la note « Primes ».

4.2.4- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2025 à 96 434 DT contre 81 821 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements/ Immobilisations incorporelles	56 678	54 863
Dotations aux provisions pour risques et charge	30 000	9 688
Résorption charges à répartir	5 001	5 001
IDR	4 755	6 250
Provision avance fournisseurs	-	6 027
Total	96 434	81 828

4.2.5- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 872 748 DT contre 603 234 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Personnel extérieur à l'entreprise	314 645	288 619
Honoraires et rémunération	94 410	102 755
Charges locatives	73 982	70 460
Contribution sociale solidaire	27 195	48 723
Frais sur produits	48 421	45 100
Entretiens et réparations	35 574	35 677
Impôt et taxes	32 665	28 755
Frais de missions voyages et déplacements	8 109	20 225
Frais de publicité et de relations publiques	6 036	19 818
Jetons de Présence	20 000	17 500
Assurance	9 340	11 089
Autres	3 512	10 673
Carburant	8 934	9 746
Frais postaux et télécommunications	11 999	8 467
Formation	1 475	3840
Dons et subventions	2 900	2 021
Commission ATI (Apporteur d'affaires)	295 708	-
Transfert de Charges	(122 158)	(120 226)
Total	872 748	603 244

4.2.6- Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 74 070 contre 25 046 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur emprunts	19 884	25 046
Intérêts bancaires sur opérations financiers	1 103	-
Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières	53 083	-
Total	74 070	25 046

4.2.7- Produits des placements

Les produits financiers s'élèvent à 110 563 DT au 31 décembre 2025 contre 39 382 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Plus-value sur cession de titres OPCVM	63 237	30 303
Plus-value latente sur titres OPCVM	44 142	9 079
Intérêts reçus	3 184	-
Total	110 563	39 382

4.2.8- Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la société à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par :

- Les avoirs nets en banque (liquidité et équivalents de liquidités diminuées des concours bancaires) ;
- Le portefeuille titres de transaction effectués pour une période inférieure à 3 mois.

Ainsi, la trésorerie de la société qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 310 553 dinars au 31 décembre 2024 à 447 214 dinars au 31 décembre 2025 enregistrant une hausse de 136 661 dinars. Les liquidités et équivalents de liquidités s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Attijari Banque	446 467	310 071
Caisse	747	482
Total	447 214	310 553

Note 5 : Notes sur les transactions avec les parties liées :

5.1 Identification des parties liées :

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- Attijari Bank ;
- Attijari Leasing ;
- Attijari Intermédiation ;
- Attijari SICAR ;
- Attijari Obligataire SICAV
- Attijari FCP CEA
- Attijari FCP Dynamique

- Attijari FCP OBLIGATAIRE
- Attijari premium SICAV
- Compagnie Nouvelle d'assurance (Attijari Assurance)

5.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2025 :

5.2.1 Conventions avec Attijari intermédiation :

5.2.1.1 Convention de répartition des salaires et frais de mission des commerciaux entre Attijari Gestion et Attijari Intermédiation

Attijari Gestion a conclu en 2022, une convention avec Attijari intermédiation en vertu de laquelle il a été convenu entre les deux parties de répartir les charges salariales et les frais de missions des deux commerciaux comme suit :

Structure	Charges salariales	Frais de mission
Attijari Intermédiation	50%	25%
Attijari Gestion	50%	75%

Attijari Intermédiation se chargera du paiement de la charge salariale de deux commerciaux, Attijari gestion s'engage à rembourser à Attijari Intermédiation les quotes parts des charges leurs revenants, dès la présentation d'une note de frais.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 149 017 DT HT.

5.2.1.2 Convention tripartite de répartition des charges du contrôleur interne entre Attijari Gestion, Attijari Intermédiation et Attijari Sicar

Attijari Gestion a conclu, courant 2020, une convention tripartite de répartition des charges du contrôleur interne avec Attijari Intermédiation et Attijari Sicar.

Attijari Gestion s'est dotée d'un contrôleur interne, en mutualisation avec Attijari Intermédiation et Attijari Sicar, visant à assurer un contrôle de deuxième niveau ainsi qu'un renforcement de la synergie au niveau du groupe. Le Contrôleur Interne a pour mission principale de s'assurer de la fiabilité des processus de gestion des risques et de Contrôle Interne concernant les volets de chacune des parties. Le temps de travail du Contrôleur Interne est réparti équitablement à raison de 7 jours ouvrables par mois pour chaque partie. En conséquence, sa charge salariale est répartie équitablement entre les trois filiales concernées.

La charge constatée en 2025 s'élève à 52 411 DT HT.

5.2.1.3 Convention de tenue de comptes en Valeurs mobilières avec la société Attijari Intermédiation

La société « Attijari Gestion », a conclu en 2019 une convention de tenue de comptes en Valeurs mobilières avec la société « Attijari Intermédiation », ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Gestion et des droits y rattachés conformément à la réglementation du Conseil du Marché Financier.

La charge constatée courant l'exercice 2025 s'élève à 500 DT HT.

5.2.1.4 Convention de répartition du salaire de la femme de ménage entre Attijari Gestion et Attijari Intermédiation

Attijari Gestion a conclu en 2018, une convention avec Attijari intermédiation en vertu de laquelle il a été convenu entre les parties de répartir les charges salariales et les frais de missions de la femme de ménage comme suit :

Structure	Charges salariales
Attijari Intermédiation	50%
Attijari Gestion	50%

Attijari Intermédiation se chargera du paiement de la charge salariale de la femme de ménage, et Attijari gestion s'engage à rembourser à Attijari Intermédiation les quotes parts des charges lui revenant dès la présentation de la note de frais.

La charge constatée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 32 596 DT HT.

5.2.1.5 Convention de répartition du salaire du chauffeur entre Attijari Gestion et Attijari Intermédiation

Attijari Gestion a conclu en 2022, une convention avec Attijari intermédiation en vertu de laquelle il a été convenu entre les deux parties de répartir les charges salariales du chauffeur comme suit :

Structure	Charges salariales
Attijari Intermédiation	50%
Attijari Gestion	50%

Attijari Intermédiation se chargera du paiement de la charge salariale du chauffeur et Attijari gestion s'engage à rembourser à Attijari Intermédiation les quotes parts des charges lui revenant dès la présentation de la note de frais.

La charge constatée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 39 544 DT HT.

5.2.1.6 Convention de répartition du salaire du technicien informatique entre Attijari Gestion, Attijari Intermédiation

Attijari Gestion a conclu, courant 2011, une convention de répartition des charges du technicien informatique avec Attijari Intermédiation, Attijari Sicar et Attijari Finance en vertu de laquelle il a

été convenu entre les quatre parties de répartir les charges salariales du technicien informatique comme suit :

Structure	Charges salariales et charges d'occupation
Attijari intermédiation	70%
Attijari Gestion	30%

Attijari Intermédiation se chargera du paiement de la charge salariale du technicien informatique.

Attijari Gestion s'engage à rembourser à Attijari Intermédiation les quotes parts des charges lui revenant dès la présentation d'une note de frais accompagnée des pièces justificatifs de règlement. La charge constatée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 41 078 DT HT.

5.2.1.7 Convention d'affectation de surface locative et de répartition des charges

Attijari Gestion a conclu une convention tripartite d'affectation de surface locative et de répartition des charges avec Attijari intermédiation et Attijari SICAR de l'immeuble sis rue des Lacs des Mazuries, aux berges du Lac. Les principales dispositions de la convention se présentent comme suit :

Désignation	Etage	Pondération Surface
Affectation des surfaces à occuper au niveau de l'immeuble (1)	2 ^{ème} Etage	23,92%
3 Places de parking	Sous-sol	

(1) La surface non affectée sera supportée par les trois parties au prorata des superficies occupées par chaque société

Le taux de pondération ci-dessus est retenu pour le calcul de la répartition des frais de location et des charges de gestion de l'immeuble et notamment :

- Les charges locatives conformément au contrat de location ;
- Les charges d'entretien et de maintenance des locaux, nettoyage, gardiennage, frais STEG, frais d'assurance, contrat de maintenance climatisation, contrat de maintenance de l'ascenseur ;
- Les charges opérationnelles et taxes afférentes à la pose d'enseignes, de panneaux publicitaires ;
- Toutes autres charges à aspect commun qui concerne la collectivité des parties occupant l'immeuble.

Attijari intermédiation se chargera du paiement des loyers auprès du propriétaire de l'immeuble, le règlement des fournisseurs de services et la signature des différents contrats afférents à l'occupation de l'immeuble.

Attijari Gestion s'engage à rembourser à Attijari intermédiation les quotes-parts des charges lui revenant calculées en fonction de la pondération fixée. La restitution des parts des frais engagés s'effectuera dès la présentation par Attijari Intermédiation d'une note de frais accompagnés des pièces justificatives de règlement. La charge constatée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 89 178 DT HT.

5.2.2 Conventions avec Attijari Bank :

5.2.2.1 Convention de prestations de services

Attijari Bank a mis à la disposition de sa filiale Attijari Gestion son expertise dans le domaine de l'informatique, pour la réalisation de leurs projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Gestion sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention conclue entre les deux parties.

Au cours de l'exercice 2025, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 9 704 DT HTVA.

5.2.2.2 Convention de gestion Administrative et comptable

Attijari Gestion mandate à Attijari Bank la gestion comptable et administrative de la société. La mission comprend notamment la réalisation des travaux suivants :

- Imputation comptable et saisie des pièces comptables sur la base des documents transmis mensuellement au niveau de l'application informatique dédiée ;
- Etablissement des états de paie sur la base des états fournis par le délégant,
- Etablissement des états financiers mensuels et leur soumission à la direction générale d'Attijari Gestion tenue, conformément à la réglementation en vigueur, des livres légaux : livre d'inventaire et journal général ;
- Etablissement des états financiers annuels : bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie, décompte fiscal, tableau des immobilisations et amortissements et notes aux états financiers.
- Etablissement et dépôt des déclarations trimestrielles de la CNSS ;
- Etablissement et dépôt des déclarations fiscales périodiques : mensuelles (TFP, FOPROLOS, retenue à la source, FODEC, TCL), trimestrielles (acomptes provisionnels), annuelles (Déclaration de l'employeur et déclaration annuelle d'impôt sur les sociétés) ;

En rémunération de ces services Attijari Bank percevra une rémunération mensuelle de 4 836, 529 DT HT la base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%. Cette rémunération est réglée mensuellement à terme échu.

La rémunération constatée parmi les charges de l'exercice 2025 s'élève à 76 936 DT HT.

5.2.2.3 Compte courant bancaire :

A la clôture de l'exercice 2025, le solde du compte courant bancaire de la société « Attijari Gestion » ouvert auprès d'Attijari Bank 121 404700122/9 s'élève à 446 467 DT

5.2.3 Conventions de gestion avec Attijari FCP dynamique :

Attijari FCP Dynamique confie à Attijari Gestion la gestion du fonds conformément aux orientations de placements définies par ce dernier.

En rémunération débits services susmentionné, Attijari Gestion percevra les rémunérations suivantes :

- Une commission de gestion annuelle fixe égale à 1,4% de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale. La commission de gestion perçue par Attijari gestion englobe les honoraires du commissaire aux comptes et toutes dépenses nécessaires de promotion et de publicité sous toute forme que ce soit (y compris les publications légales),
- En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le FCP réalise un taux de rendement annuel supérieur au taux de rendement annuel exigé fixé à 7% ; Cette commission de surperformance est de 15%(HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

Les montants de la commission de gestion et de surperformance constatés par Attijari Gestion, au titre de l'exercice 2025 s'élève respectivement à 324 824 DT HT et 355 106 DT HT.

5.2.4 Conventions de gestion avec Attijari FCP CEA :

Attijari FCP CEA confie à Attijari Gestion la gestion du fond conformément aux orientations de placement définies par ce dernier.

En rémunération débits services Attijari Gestion percevra en rémunération une commission de gestion annuelle fixe égale à 1,5% de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale. La commission de gestion perçue par Attijari gestion englobe les honoraires du commissaire aux comptes et toutes dépenses nécessaires de promotion et de publicité sous toute forme que ce soit (y compris les publications légales).

Les montants de la commission de gestion constatés par Attijari Gestion, au cours de l'exercice 2025 s'élève à 437 429 DT HT.

5.2.5 Conventions de gestion avec Attijari FCP obligataire :

Attijari FCP obligataire confie à Attijari Gestion la gestion du fonds conformément aux orientations de placement définies par ce dernier.

En rémunération débits services Attijari Gestion percevra en rémunération une commission de gestion annuelle fixe égale à 0,6% de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale. La commission de gestion perçue par Attijari gestion englobe les honoraires du commissaire aux comptes et toutes dépenses nécessaires de promotion et de publicité sous toute forme que ce soit (y compris les publications légales)

Les montants de la commission de gestion constatés par Attijari Gestion au cours de l'exercice 2025 s'élève à 872 117 DT HT.

5.2.6 Conventions de gestion avec Attijari Obligataire SICAV :

Attijari Obligataire SICAV confie à Attijari Gestion la gestion du fond conformément aux orientations de placements définies par ce dernier.

En rémunération dédits services Attijari Gestion percevra en rémunération une commission de gestion annuelle fixe égale à 0,6% de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale. La commission de gestion perçue par Attijari gestion englobe les frais de distribution.

Les montants de la commission de gestion constatés par Attijari Gestion au cours de l'exercice 2025 s'élève à 1 893 955 DT HT.

5.2.7 Conventions de gestion avec Attijari SICAR :

Attijari SICAR a conclu en 2017 avec Attijari Gestion une convention de gestion individuelle sous mandat, permettant à cette dernière de gérer conformément à la réglementation en vigueur l'ensemble des actifs inscrits sur ses livres.

Les opérations prévues dans le cadre de ce mandat se détaillent comme suit :

- Effectuer toute négociation de valeurs mobilières sur le marché tunisien ;
- Procéder à toute souscription, attribution, échange, conversion, négociation de droits et régularisation de titres ;
- Exercer pour le compte du client les droits de vote attachés aux titres en portefeuille.
En rémunération de ses services Attijari Gestion percevra une rémunération aux conditions suivantes :
 - Une commission de gestion annuelle fixe égale à 0,2% l'an de la valeur de portefeuille avec un minimum de 150 DT HTVA et un maximum de 3 000 DT HTVA. Elle est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement ;
 - Une commission de gestion variable au taux de 10% sur la plus-value totale réalisée sur l'année du portefeuille, le cas échéant. Cette commission est payable annuellement à terme échu.

Le montant des commissions de gestion facturés par Attijari Gestion au titre de l'exercice 2025 s'élève à 3 000 DT HT.

5.2.8 Conventions de gestion avec Attijari premium SICAV :

Attijari premium SICAV confie à Attijari Gestion la gestion du fonds conformément aux orientations de placements définies par ce dernier. En rémunération dédits services Attijari Gestion percevra une commission de gestion annuelle fixe égale à 0.8 % de l'actif net par an décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Les montants de la commission de gestion constatés par Attijari Gestion au cours de l'exercice 2025 s'élève à 95 489 DT HT.

5.2.9 Conventions de gestion avec Attijari Leasing :

En 2024, « Attijari Gestion » a signé un contrat de location financement avec Attijari Leasing aux conditions suivantes :

Désignation	Prix Matériel HT	Nombre de loyer	Montant mensuel des loyers en HTVA	Taux d'intérêt appliqué
Voiture de fonction	212 739	60	4 746,184 DT	12,59%

Le montant des loyers HTVA comptabilisés courant 2025 s'élève à 67 786 DT dont 19 884 DT des intérêts.

5.2.10 Conventions de gestion avec Attijari Assurance :

- Une convention d'assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari Bank et Attijari Assurance le 17/10/2023. Il s'agit d'un contrat de fidélisation souscrit par la société en tant qu'employeur au profit des membres de son personnel. La banque supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente et en tenant compte de deux éléments :
 - Le revenu annuel brut individuel de chaque adhérent ;
 - Son ancienneté dans la société ;

A ce titre, la société a constaté une charge en 2025 s'élevant à 4 755 DT.

- Une convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » conclue le 17/10/2/2023 entre Attijari Bank et Attijari Assurance. Elle a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite. Le montant du fonds s'élève à 90 792 DT au 31/12/2025.
En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Le taux de rendement global net est fixé à 3,5% pour l'année 2025.
Pour couvrir les frais de fonctionnement du présent contrat, un chargement de 0.3% du capital géré est prélevé annuellement.

5.2.11 Conventions d'apporteur d'affaire avec Attijari Intermédiation :

Une convention d'apporteur d'affaire a été conclue entre Attijari gestion et Attijari intermédiation au cours de l'exercice 2025, ladite convention définit les conditions dans lesquelles Attijari Intermédiation agit en qualité d'apporteur d'affaires au profit de Attijari Gestion, En effet, selon ladite convention, Attijari Intermédiation apporte à Attijari Gestion des souscriptions à des OPCVM gérés par Attijari Gestion, auprès de sa clientèle. Dans ce cadre Attijari Intermédiation s'engage à :

- Identifier et orienter des investisseurs vers les OPCVM gérés par Attijari Gestion ;
- Faciliter la collecte de souscriptions au profit d'Attijari Gestion, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le montant en HT inscrit parmi les charges de la société « Attijari Gestion » au titre de l'exercice 2025 s'élève à 295 708 DT.

5.2.12 Obligations et engagements envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société « Attijari Gestion » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

Nature de la rémunération	DIRECTEUR GENERAL		ADMINISTRATEURS	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
	(*)	(*)		
Avantage à court terme	260 618	79 004	20 000	20 000

(*) Y compris les charges sociales et fiscales incombant au salaire du Directeur Général

Note 6 : Engagements hors bilan :

Aucun engagement hors bilan n'est consenti ou reçu par la société « ATTIJARI GESTION »

Note 7 : Notes sur les évènements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 Février 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.